

Pôle Prévention et sécurité au travail,
Direction des ressources humaines

N/Ref. : Affaire suivie par : Muriel KASPAR
CHSCT agglo 6 octobre 2015

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité des conditions de travail du mardi 6 octobre 2015

Etaient présents

MEMBRES DU CHSCT :

➤ Pour les élus :

Philippe DARNICHE, président du CHS
Jean-Marie CHAMARD
Luc GUYAU

➤ Pour les représentants de l'administration :

Gilles RENOIR

➤ Pour les représentants du personnel :

David LEMASSON (CFDT)
Alix GRONDIN (CFDT)
Françoise BARRETEAU (CFDT)
Zora AMMOUR (SUD)

MEMBRES DE DROIT :

- Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER
- Pour le service prévention et sécurité : Muriel KASPAR

MEMBRE ADMINISTRATIF:

- Céline PAVAGEAU

Etaient excusés

Sylvie DURAND, Gilbert OLIER, Isabelle ROUAULT, Pascale GROSSEMY

Philippe DARNICHE ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.
Un tour de table est réalisé suite au changement de certains membres du CHSCT.

POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du CHS du 24 mars 2015

Philippe DARNICHE demande aux membres s'ils ont des observations à communiquer sur ce compte rendu.

Philippe DARNICHE soumet au vote ce compte rendu : **il est approuvé à l'unanimité.**

POINT N° 2 : Point sur l'évolution du service gestion préventive du personnel et sur les incidences pour les agents

Gilles RENOIR informe les membres que le service gestion préventive du personnel va se réorganiser. Cette réorganisation fera l'objet d'une validation au prochain comité technique de la ville.

- Le pôle prévention et sécurité (2 agents) sera rattaché directement à la direction des ressources humaines. Ce pôle sera à proximité du directeur des ressources humaines pour améliorer la qualité du service rendu.
- La médecine préventive restera quant à elle dans les locaux rue Paul Doumer. Par ailleurs, la conseillère en évolution professionnelle rejoint également ces mêmes locaux.

Deux profils de poste seront à cette occasion modifiés :

- celui de l'actuelle assistante administrative du pôle prévention et sécurité dont une partie des missions porteront désormais notamment sur l'organisation des actions sociales et de santé publique,
- et celui d'une assistante administrative du service de la gestion administrative qui reprend le suivi des CHSCT ainsi que l'enregistrement des AT/MP

Zora AMMOUR (SUD) demande des précisions sur le temps de travail alloué à la future assistante administrative du pôle prévention et sécurité.

Gilles RENOIR répond que les missions liées à la gestion du CHSCT et au suivi des AT/MP correspondent en moyenne à un mi temps ; des variations pouvant exister en fonction de l'activité du service.

Zora AMMOUR (SUD) demande si une concertation avec les agents a eu lieu, comme convenu avec le directeur général des services.

Gilles RENOIR répond que l'ensemble des agents a été reçu. En concertation avec le DGS, une réorganisation a été envisagée suite à un conflit important. Cependant, compte tenu des attentes de chacun, tous ne s'y retrouveront pas nécessairement.

Zora AMMOUR (SUD) demande si le remplacement de la conseillère en prévention en congés maternité est prévu. Elle précise qu'il y aura une attention particulière sur les missions et le niveau de prestation réalisés par ce service.

Gilles RENOIR précise que le remplacement n'est actuellement pas envisagé et que les missions du service seront réévaluées avec Muriel KASPAR.

Zora AMMOUR (SUD) exprime son inquiétude sur la charge de travail et le suivi des dossiers de la responsable de service du fait de l'absence prolongée de la conseillère en prévention et

de la diminution du temps de l'assistante administrative. Elle souhaite qu'une étude soit faite pour le remplacement de Béatrice BRIAND.

Par ailleurs, elle donne pour exemple le remplacement en médiathèque d'un agent parti en congés pour un mois.

Philippe DARNICHE propose qu'un bilan soit rapidement réalisé afin d'évaluer les carences éventuelles posant problème. Suite à cela, il sera légitime de revoir la possibilité du remplacement.

Zora AMMOUR (SUD) demande que ce bilan soit fait rapidement.

Françoise BARRETEAU (CFDT) demande si la responsable du service prévention et sécurité est en capacité d'absorber les missions de Béatrice BRIAND.

Gilles RENOIR précise qu'un plan de charge sera réalisé avec la possibilité d'être réétudié.

POINT N° 3 : Point sur le règlement intérieur du CHSCT- modalités du secrétaire du CSCT

David LEMASSON (CFDT) demande l'ajournement de ce point. Il informe que suite à la formation des membres du CHSCT, les représentants du personnel avaient demandé une réunion commune (ville/agglomération) de travail afin de réétudier notamment le règlement intérieur du CHSCT. Celle-ci n'a pu avoir lieu et est reportée au 9 novembre 2015.

Il propose :

- 1) une réunion de travail commune le 9 novembre 2015
- 2) une présentation et une validation des modifications du règlement intérieur au CHSCT ville du 13 novembre 2015
- 3) une présentation et une validation des modifications du règlement intérieur au prochain CHSCT de la communauté d'agglomération.

Philippe DARNICHE valide cette proposition.

POINT N° 4 : Proposition du programme annuel de prévention

Muriel KASPAR présente le diaporama sur le programme annuel de prévention (annexe 1).

Zora AMMOUR (SUD) demande des précisions sur le renouvellement des équipements de protection individuelle et l'implication des assistants de prévention sur ce dossier.

Muriel KASPAR précise que des retours sont faits régulièrement ainsi que des actions spécifiques sur les besoins particuliers des services.

Concernant le marché des EPI, il est important de faire un point sur l'existant et sur les nouveaux besoins avant de lancer un nouveau marché, avec la participation des assistants de prévention.

Zora AMMOUR (SUD) demande si cette action est réalisable pour 2015, début 2016.

Muriel KASPAR précise que ce dossier est déjà en cours. Elle travaille en collaboration avec le responsable du magasin du CTM sur la partie technique du dossier. La partie administrative sera réalisée par les référents administratifs.

Philippe DARNICHE soumet au vote le plan de prévention. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINT N° 5 : Proposition du programme de visites de locaux

Muriel KASPAR présente le diaporama en précisant que les choix proposés ont été faits en concertation avec le secrétaire du CHSCT (annexe 2).

Alix GRONDIN (CFDT) précise que des travaux ont été effectués il y a 9 ans à la médiathèque des Pyramides mais que l'accessibilité des personnes en situation de handicap n'a pris été prise en compte. Il insiste sur l'importance des visites des locaux en amont des travaux afin de pouvoir visualiser les projets et identifier les améliorations.

Zora AMMOUR (SUD) demande comment vont s'organiser et se planifier ses visites.

Muriel KASPAR précise qu'elle va contacter les gestionnaires des sites afin d'organiser le déroulement de ces visites. Celles-ci seront articulées autour de deux thématiques : le bâtiment et la rencontre avec le personnel.

David LEMASSON (CFDT) demande qu'une visite CHSCT soit réalisée en amont des travaux prévus à la médiathèque du Bourg sous la Roche ainsi qu'une autre à la fin de ces travaux.

Muriel KASPAR propose d'organiser sur ce site à la fois la visite préalable et l'étude des plans.

Zora AMMOUR (SUD) précise que les travaux vont commencer début janvier pour une durée de 3 mois.

Gilles RENOIR précise que le nécessaire sera fait avec le responsable du site pour réaliser une visite rapide entre le 9 novembre et la fin de l'année 2015.

Philippe DARNICHE valide cette proposition et soumet au vote le programme des visites. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINT N° 6 : Présentation du bilan des AT, ATT et MP 2014

Muriel KASPAR présente aux membres le diaporama du bilan des AT, ATT et MP 2014 (annexe 3).

Une discussion a lieu entre les membres sur l'accidentologie des agents non titulaires, à faible ancienneté sur le poste.

Philippe DARNICHE soumet au vote le bilan des AT, ATT et MP 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINT N° 7 : Point sur les AT, ATT et MP 2015

Muriel KASPAR fait un point sur les AT, ATT et MP 2015 (annexe 4). Elle informe par ailleurs que 3 nouveaux AT et 1 ATT ont eu lieu depuis la réalisation de ce bilan. Parmi ceux-ci, un concerne le service politique habitat privé et gens du voyage suite à une agression physique et verbale.

Gilles RENOIR précise que l'agent concerné par cet ATT n'est plus en poste suite à la fin de son contrat.

Zora AMMOUR (SUD) précise que les missions auprès des gens du voyage vont être externalisées.

POINT N° 8 : Questions diverses

- **Françoise BARRETEAU (CFDT)** demande au président pourquoi Gilles BEASSE qui a suivi récemment les 5 jours de formation des membres du CHSCT ne figure plus sur la liste des représentants de la collectivité.

David LEMASSON (CFDT) précise que Gilles BEASSE a été informé qu'il ne ferait plus parti des représentants du CHSCT de la communauté d'agglomération le 23 septembre 2015 alors que la convocation du CHSCT de ce jour était datée du 17 septembre 2015.

Philippe DARNICHE précise qu'il n'était pas au courant de cette situation.

Gilles RENOIR précise que suite à des mouvements de personnels au sein de l'administration, la liste des représentants de la collectivité au sein des instances paritaires (CT et CHSCT) a été modifiée. Ces modifications se sont faites en concomitance avec la formation des membres du CHSCT.

- **David LEMASSON (CFDT)** souhaite une information sur les modalités d'obtention de casque sans fils pour téléphone fixe

Sophie DRUKKER explique que cette dotation ne fait pas partie du pack bureautique. Pour en bénéficier, l'agent doit faire appel à la médecine du travail afin de faire valider cette dotation. La raison médicale ou l'activité importante d'accueil téléphonique doit être étudiées.

- **David LEMASSON (CFDT)** demande si une liste des travaux pénibles existe pour les agents de la communauté d'agglomération.

Sophie DRUKKER répond que la pénibilité ne s'applique pas dans la fonction publique territoriale et aucun décret d'application à ce sujet n'est en vigueur actuellement.

- **Françoise BARRETEAU (CFDT)** interpelle le médecin du travail pour savoir combien il y a eu de reclassements professionnels depuis la création en 2010 de la Communauté d'agglomération.

Sophie DRUKKER répond qu'elle n'était pas en poste au démarrage de la création de la communauté d'agglomération et qu'il lui est difficile de communiquer des chiffres depuis cette date. Elle informe toutefois que des éléments figurent dans son rapport annuel. Elle précise que globalement entre la ville et la communauté d'agglomération, il y a une quarantaine d'agents en cours de reclassement dont moins d'une dizaine à la communauté d'agglomération.

Zora AMMOUR (SUD) demande si le délai moyen de reclassement d'un agent est connu.

Sophie DRUKKER précise qu'au niveau national cette durée est de 2-3 ans entre la formation et la prise de poste.

Pour la collectivité ce délai est en général plus court, mais il dépend de la polyvalence, de la compétence, de l'état de santé stabilisé de l'agent et des postes disponibles.

Alix GRONDIN (CFDT) intervient sur la particularité des reclassements professionnels des agents réalisant un métier physique et devant être reclassés sur des métiers administratifs. Cette démarche demande une forte prise en charge de l'agent par les services administratifs accueillants.

Gilles RENOIR informe que la DRH réalise une gestion centralisée des reclassements professionnels.

Par ailleurs il précise que lorsqu'un poste permanent se libère, le positionnement d'un agent en cours de reclassement professionnel est prioritaire.

La difficulté rencontrée actuellement est le faible nombre de postes administratifs libérés ainsi que la complexité de ces derniers (polyvalence).

Il informe également que le nombre d'agents en cours de reclassement est faible au vu des effectifs.

Sophie DRUKKER rappelle aux membres la volonté de la collectivité de tout faire pour maintenir les agents en reclassement médical sur des emplois prenant en compte leurs restrictions.

Françoise BARRETEAU (CFDT) demande si le personnel de la petite enfance est concerné par ce protocole de reclassement.

Sophie DRUKKER répond que tous les personnels avec des restrictions médicales sont concernés, y compris la petite enfance.

Françoise BARRETEAU (CFDT) pense qu'il serait important de travailler en amont sur ce secteur dans le cadre de la prévention.

Sophie DRUKKER rappelle qu'il y a un projet d'entretien à mi-carrière. Celui-ci permet d'aider les agents à se projeter sur un autre métier et d'anticiper la formation professionnelle nécessaire.

Françoise BARRETEAU (CFDT) pense qu'il faut être attentif aux agents en reclassement professionnel qui sont sur des postes tournants. Cette situation met en difficulté les agents. Elle souhaite que les agents soient plus acteurs de leur changement.

Alix GRONDIN (CFDT) fait part de son expérience personnelle sur les trois reclassements professionnels qu'il a vécus.

Il relate ses échecs liés au manque de réflexion et de recul sur les postes de travail retenus ainsi que sa réussite liée à l'implication, la concertation et la formation associée.

Il rappelle de ce fait l'importance du travail à réaliser en amont avec l'agent pour réussir un reclassement professionnel.

Sophie DRUKKER précise que les agents en cours de reclassement professionnel sont suivis régulièrement par plusieurs professionnels et notamment en amont par Joëlle RIGOLAGE, conseillère en évaluation professionnelle, sur la partie concernant les compétences et les postes de travail.

Elle s'engage à faire une recherche sur le nombre de reclassements professionnels réalisés depuis 2010 au niveau de la communauté d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 55.

Le secrétaire de séance

David LEMASSON (CFDT)

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président du CHSCT

Philippe DARNICHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'P' followed by several vertical strokes.

ANNEXE 1

Programme annuel

De prévention 2015-2016

1 – EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Accompagnement du secteur petite enfance pour la mise à jour des audits
Accompagnement du secteur ARAGO pour la poursuite des audits
Accompagnement du secteur Gestion des rivières pour la réalisation des audits

2 - RENOUVELLEMENT DU MARCHE DES E.P.I. (équip^{ts} de protection individuelle)

Recueil des observations / ancien marché
Sollicitation des assistants de prévention et référents pour ajuster le besoin
Rédaction du Cahier des Charges pour le lancement du marché

3 - FORMATIONS SECURITE REALISEES EN INTERNE

Point sur les actions réalisées
Point sur les actions à entreprendre

CHSCT 06/10/2015

www.larochesuryonagglomeration.fr

Ry La Roche-sur-Yon
Agglomération

ANNEXE 2

Visites CHSCT
2015-2016

1 – PROGRAMMATION : 2 VISITES

1 – Multi accueil Vallée Verte

2 – Médiathèques : Pyramides et Bourg sous la Roche

2 – MODALITES

- Programmation des visites en lien avec les responsables de site
- Convocation par courrier et/ou courriel
- Compte rendu des visites par le service prévention et sécurité en lien avec le secrétaire du CHSCT
- Validation des comptes rendus en réunion CHSCT
- Suivi des actions

CHSCT 06/10/2015

www.larochesuryonagglomeration.fr

Ry La Roche-sur-Yon
Agglomération

ANNEXE 3

Consultable sur Intranet au lien suivant

<http://intranet/index.php/au-quotidien/prevention-et-securite-au-travail/138-bilans-des-accidents-de-travail-accidents-de-trajets-et-maladies-professionnelles>

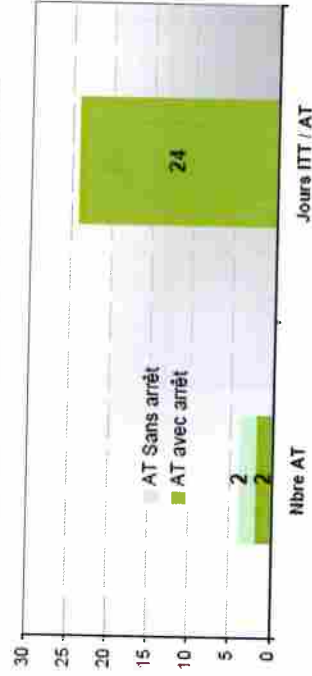


ANNEXE 4

POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ACCIDENTS DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES 2015

Pour l'année 2015, actuellement il y a 4 AT, 0 MP et 0 ATT

Répartition des AT et ITT janvier - juin 2015



Répartition des AT par direction

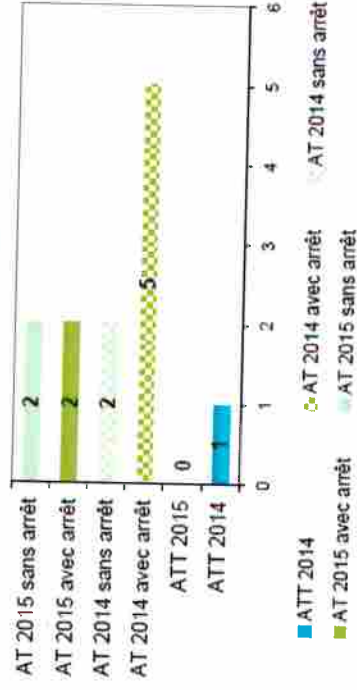


Répartition des AT en fonction de l'ancienneté



Evolution des AT ATT

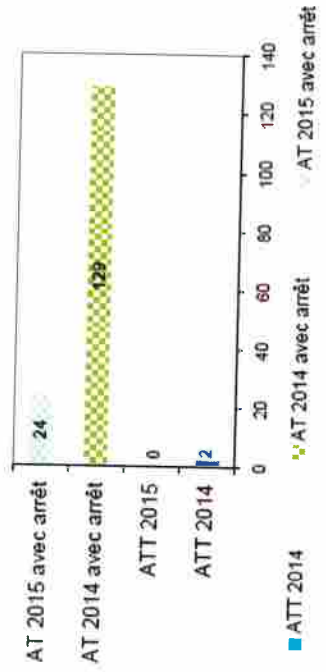
Période janvier - juin entre 2014 et 2015



L'évolution des AT ATT et MP ainsi que les ITT associées sont en diminution par rapport à 2014

Evolution des ITT liées aux AT ATT

Période janvier - juin entre 2014 et 2015



N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté /fonction	Service AT	Direction AT	Délégation AT	Statut Agent	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Heure AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	AT avec ou sans arrêt	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées	Etat de l'action
29	M	54	1	Médiathèque	Equipements culturels	Pôle Culture, Sports et Tourisme	Non Titulaire	AT	03/03/2015	Mardi	16:30	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	Avec arrêt	11	<p>Relève des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est à la section art et cinéma en contrat aidé - L'agent faisait du tri avec un autre collègue dans le stock des cartons pour le transport d'oeuvres - L'agent n'a jamais eu de formation en gestes et postures - L'agent à la formation <p>l'agent à la formation GPST du 26 & 27 novembre 2015</p> <p>Circonstances de l'accident : Après manipulation des canons de transport des oeuvres, engendrant des contorsions importantes, l'agent a senti dès le lendemain matin une douleur importante au niveau des lombaires.</p>	Inscription de l'agent à la formation GPST du 26 & 27 novembre 2015	Fait
52	F	50	1	Multi accueil Bacqué	Petite enfance	Pôle Solidarité et service à la population	Non Titulaire	AT	03/04/2015	vendredi	09:40	Membres supérieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	Sans arrêt	0	<p>Relève des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est en retraite et vient de temps en temps en complément de sa retraite <p>Circonstances de l'accident : Après avoir changé la couche d'un enfant, l'agent s'est lavé les mains et pour s'essuyer, il a tiré sur le papier qui ne se déroulait pas donc il a actionné le bouton rouge à droite et a ressenti une douleur violente à la clavicule droite.</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses mouvements	Fait
49	F	41	3	politique habitat privé et gens du voyage	Habitat	Pôle Aménagement et habitat	Titulaire	AT	25/02/2015	Mercredi	09:00	Pied	Entorse / Déchirure	Emplac. travail plain pied	Sans arrêt	0	<p>Relève des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il pleuvait le jour de l'accident de l'agent - L'agent avait les chaussures mouillées - L'agent portait des petites chausssures de ville - Carrelage dans le sas d'entrée <p>Circonstances de l'accident : Après avoir franchi le sas d'entrée, l'agent a glissé sur le carrelage.</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est juste rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.	Fait
33	F	48	12	Multi accueil vallée verte	Petite enfance	Pôle Solidarité et service à la population	Titulaire	AT	18/08/2015	Jeudi	16:30	Main	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	Avec arrêt	13	<p>Relève des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent lavait les biberons ainsi que la vaisselle - L'agent ne bouche jamais l'évier - Le petit crochet sert à accrocher le bouchon lorsque l'évier n'est pas bouché <p>Circonstances de l'accident : En faisant la vaisselle, l'agent s'est cogné le doigt contre les crochets qui attachent les bouchons d'évier.</p>	Vu que les agents ne bouchent jamais l'évier, il a été préconisé de retirer le crochet afin d'éviter que ce type d'accident ne se reproduise	En cours